

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 décembre 2017 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michel Croteau, maire
Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Yvan Duval, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Mme Vivian Viviers, directrice générale
Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale

ABSENT:

M. Clément Gignac, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale
7. Rapport de la directrice générale ;
 - a. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ;
 - b. Borne électrique
8. Demande de dérogation mineure pour le 514, chemin Thomas-Maher ;
9. Demande de dérogation mineure pour le 642, chemin Thomas-Maher ;
10. Adoption du Règlement 2017-251 pourvoyant à l'adoption du budget de Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2018, fixant le taux de la taxe foncière, la date de l'envoi du compte de taxes ainsi que la date des paiements ;
11. Adoption du Règlement 2017-252 relatif à la compensation imposée sur les biens fonds non imposables sur le territoire de la Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2018 ;
12. Avis de motion d'un projet de Politique sur le harcèlement ;
13. Avis de motion d'un projet de Politique sur l'utilisation des outils informatiques ;
14. Avis de motion concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;
15. Avis de motion concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;
16. Autres sujets ;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

17. Période de questions
18. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé.

CA-114-2017 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017.

CA-115-2017 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de novembre 2017 ;
- Conciliation bancaire au 30 novembre 2017;
- Rapport budgétaire pour le mois de novembre 2017.

CA-116-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de novembre 2017 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de décembre 2017.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

CA-117-2017 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Roxane Ouellet dépose aux membres du conseil son rapport mensuel pour le mois de novembre 2017. Il y a eu 13 permis et certificats d'émis. Elle mentionne de plus que la SÉPAQ va procéder à une coupe forestière en face du 136 chemin Thomas-Maher et un document sera transmis aux citoyens avec le compte de taxes en janvier pour les en aviser. Elle va vérifier de plus en ce qui concerne la bande de 20 mètres.

CA-118-2017 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport mensuel de novembre 2017 tel que déposé.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

a) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Mme Viviers rappelle aux membres du Conseil qu'ils doivent déposer leur déclaration des intérêts pécuniaires avant le 31 décembre 2017.

b) Borne électrique

Mme Viviers remet aux membres du Conseil une copie des documents reçus concernant la commande d'une borne électrique à être installée à l'Hôtel de Ville lors de sa construction ainsi que la confirmation de l'octroi d'une subvention de 1 500 \$ de la MRC de la Jacques-Cartier.

CA-119-2017 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

8.- Demande de dérogation mineure pour le 514, chemin Thomas-Maher

Ce point est reporté à une prochaine réunion, le propriétaire n'ayant pas complété les documents nécessaires permettant d'étudier le dossier.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

9. Demande de dérogation mineure pour le 642, chemin Thomas-Maher

M. Claude Tessier déclare son intérêt dans ce dossier et se retire de la discussion.

M. Jean-Sébastien Sheedy présente et explique la demande de dérogation mineure; il ajoute que le citoyen respecte la marge qui le sépare de son voisin et de l'autre côté, c'est zoné conservation et non constructible. Il est donc recommandé d'autoriser la dérogation mineure pour cette propriété.

CA-120-2017 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la dérogation mineure pour la propriété sise au 642, chemin Thomas-Maher.

ADOPTÉ

10.- Adoption du Règlement 2017-251 pourvoyant à l'adoption du budget de Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2018, fixant le taux de la taxe foncière, la date de l'envoi du compte de taxes ainsi que la date des paiements.

Le Maire, monsieur Michel Croteau, soumet pour adoption le Règlement 2017-251 pourvoyant à l'adoption du budget de Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2018, fixant le taux de la taxe foncière, la date de l'envoi du compte de taxes ainsi que la date des paiements.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2017-251 et renoncent à sa lecture.

CA-121-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier, dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu que ce Conseil adopte le Règlement 2017-251, tel que rédigé.

ADOPTÉ

11.- Adoption du Règlement 2017-252 relatif à la compensation imposée sur les biens fonds non imposables sur le territoire de la Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2018.

Le Maire, monsieur Michel Croteau, soumet pour adoption le Règlement 2017-252 relatif à la compensation imposée sur les biens fonds non imposables sur le territoire de la Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2018.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2017-252 et renoncent à sa lecture.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

CA-122-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier, dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu que ce Conseil adopte le Règlement 2017-252, tel que rédigé.

ADOPTÉ

12.- Avis de motion d'un projet de Politique sur le harcèlement

CA-123-2017 AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Mme Jocelyne Boivin qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adopter une Politique sur le harcèlement.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

ADOPTÉ

13.- Avis de motion d'un projet de Politique sur l'utilisation des outils informatiques

CA-124-2017 AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Yvan Duval qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adopter une Politique sur l'utilisation des outils informatiques.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

ADOPTÉ

14.- Avis de motion concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

CA-125-2017 AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Jacques Tessier qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adopter un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

ADOPTÉ

15.- Avis de motion concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

CA-124-2017 AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Mme Jocelyne Boivin qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adopter un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

16.- Autres sujets

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

16.- Période de questions

Un citoyen aimerait faire une présentation lors d'une prochaine séance plénière concernant la présence d'hélicoptères sur le territoire et le Règlement concernant les héliports. Il mentionne qu'un propriétaire a fait une installation permanente d'héliport sur son terrain. Il ajoute qu'il a écrit à la Ville mais n'a pas reçu une réponse satisfaisante de la directrice générale qui ne semble pas avoir compris le problème. Le Maire répond qu'il n'y a eu aucun permis d'émission pour la construction d'un héliport puisque ce n'est pas à la Ville d'émettre ces permis. Il demande au citoyen de nous transmettre sa documentation afin que nous puissions en prendre connaissance avant de venir faire sa présentation.

17.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h10.

CA-125-2017 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h10.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire